

❖ SYNTHÈSE DES REPONSES AU QUESTIONNAIRE

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
ALGERIE	<p>Elles sont fixées en fonction des résultats des contrôles fiscaux opérés les années précédentes, de la réalité économique du pays, des fraudes décelées. Elles sont déclinées sous forme de notes annuelles d'orientation pour l'élaboration des programmes de vérification. La Direction de l'Informatique et de l'Organisation est chargée de l'informatisation de l'administration fiscale, mais il n'y a pas actuellement de programme global d'informatisation du service public fiscal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les services de contrôle des CDI* sont en charge des CSP, VP, VC*. ▪ Les Inspection des Impôts sont en charge des CSP*. ▪ Les Direction des Impôts de Wilaya (collectivité publique territoriale) sont en charge des VC, VPC et VASFE*. <p>La Direction des Grandes Entreprises est en charge des CSP (assurés par ses services de gestion) et des VC et VP* (assurés par ses services de contrôle).</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Services des Recherches et Vérifications sont en charge des VC et VP*. <p>Les fiches de proposition de vérification sont établies par les services gestionnaires puis transmises aux Directions territoriales (Wilaya et Région) pour examen. Ces dernières élaborent et transmettent un projet de programme de vérification à la DRV* pour validation. Il n'y a pas d'objectif annuel fixé par vérificateur.</p>	<p>Des applications ont été mises en place à la DGE et dans les CDI pour la gestion des obligations déclaratives (particuliers et professionnels). Des dispositifs de retenue à la source et de recoupement existent pour les particuliers.</p> <p>Le Fichier National des Fraudeurs (base de données informatisée) a été créé pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>Un projet est en cours pour la mise en place d'un outil d'aide à la programmation basé sur l'analyse risque (jumelage avec la DGFIP française).</p> <p>A ce jour, il n'existe pas de système d'évaluation/cotation du risque fiscal, d'outil d'analyse-risque, d'experts en informatique en soutien aux vérificateurs.</p> <p>Il n'existe pas de logiciel de contrôle des comptabilités informatisées, mais les contribuables ont l'obligation de transmettre leur comptabilité dématérialisée lorsqu'ils disposent d'une comptabilité informatisée.</p>	<p>Le pilotage est assuré à trois niveaux : local, régional et central.</p> <p>Les réformes engagées visent à mettre en place le pilotage stratégique et opérationnel, la contractualisation et des indicateurs de performance, et un dialogue de gestion.</p> <p>L'informatisation permet de suivre les procédures de vérification : suivi de l'avancement, calcul des délais, suivi des résultats financiers, motifs de rehaussements, suivi du recouvrement, indicateurs de qualité (taux de dossiers répressifs, taux de contrôles informatisés...).</p> <p>Il existe un besoin de pouvoir entreposer les données dématérialisées des dossiers vérifiés (pièces de procédure, recours, contentieux...).</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ outil d'aide à la programmation, ▪ outil d'aide aux vérificateurs, ▪ étude des comptabilités informatisées, ▪ dématérialisation des pièces de procédure, ▪ pilotage opérationnel et stratégique.

* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
BELGIQUE	<p>Les orientations générales sont : la généralisation de l'analyse des risques, l'adoption d'une nouvelle typologie des contrôles, un objectif consacré aux contrôles ponctuels et ciblés, la tolérance « zéro » pour les non déclarants, la séparation gestion/contrôle, le contrôle adapté en fonction du public cible.</p> <p>Sur la base d'un plan à cinq ans défini par le SPF Finances, l'AG Fiscalité* a fixé le plan 2012/2017 de contrôle fiscal.</p> <p>Ce plan est mis à disposition des agents via intranet, et des réunions d'information et de sensibilisation sont organisées (explication du plan et de ses modalités, explication des cations de contrôle).</p> <p>Il existe une gouvernance informatique et les téléprocédures ont été développées (télédéclaration pour les particuliers et les entreprises).</p>	<p>L'option stratégique choisie est de séparer les tâches de gestion (Divisions et Centres de gestion) et de contrôle (Divisions et Centres de contrôle).</p> <p>La programmation des contrôles est effectuée en centrale sur la base d'une analyse risque. Elle se concrétise par l'envoi de listes de dossiers à contrôler.</p> <p>Pour les contrôles sur place :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 80% relèvent de contrôles ciblés sélectionnés en centrale, - 10% des dossiers sont à choisir dans une liste sélectionnée en centrale par une analyse risque, - les 10% restants sont à choisir sur la base de connaissances locales. <p>Les objectifs annuels sont déclinés par service (selon des normes de durée du contrôle et de capacité de contrôle du service).</p> <p>Le tissu économique est couvert par le contrôle fiscal en fonction du risque + ratio coût/bénéfice.</p>	<p>L'informatisation relève du service d'encadrement ICT*. Un plan global d'informatisation (« Coperfin ») a été lancé en 2002.</p> <p>Il existe des programmes de gestion intégrée des différents impôts, qui permettent de filtrer les déclarations contenant des anomalies ou présentant des ruptures de comportement.</p> <p>Pour les particuliers, des dispositifs de retenue à la source et de recoupements automatiques (avec les données sociales déclarées par les tiers) existent.</p> <p>Pour les professionnels, une base de donnée privée permet une analyse risque et une sélection des dossiers afin de lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>L'administration dispose de logiciels de contrôle des comptabilités informatisées (consultation et croisement des données). Les agents suivent une formation spécifique à ces outils et les vérificateurs peuvent faire appel à des experts informatiques.</p> <p>Les entreprises ont l'obligation de transmettre leur comptabilité sous forme dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage est assuré par le collège (organe de décision de l'AG Fiscalité) qui arrête les plans de contrôle, valide le lancement des contrôles, analyse les résultats des contrôles.</p> <p>Le suivi de l'activité est effectué à l'aide de tableaux de bord.</p> <p>Un service d'audit assure la vérification de la qualité de la sélection des dossiers et de la qualité des contrôles. Il existe 38 indicateurs de performance en matière de contrôle fiscal.</p> <p>L'informatisation permet de suivre les procédures de vérification : suivi de l'avancement, calcul des délais, suivi des résultats financiers, motifs de rehaussements, suivi du recouvrement, indicateurs de qualité.</p> <p>Les données de chaque dossier de vérification sont dématérialisées (combinaison du dossier unique informatisé et du programme de traitement intégré des contrôles STIRCO).</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ finalisation du projet d'entrepôt de données, ▪ finalisation du projet de comptabilité dématérialisée.
* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
BENIN	<p>Elles sont définies chaque année par la Direction Générale sur l'initiative de la Direction Nationale de Vérification et d'Enquêtes Fiscales.</p> <p>Le Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la Direction de l'Organisation et de l'Information, est chargé de l'informatisation de l'administration fiscale.</p> <p>Il existe une gouvernance informatique mais il n'y a pas eu de programme global d'informatisation du service public de lancé, et les téléprocédures n'existent pas encore.</p>	<p>Les CSP et contrôles ponctuels sont assurés par les Services d'Assiette. La programmation est assurée par la Direction Nationale des Vérifications et d'Enquête Fiscale (DNVEF). La Vérification générale de comptabilité est assurée par le Service du Contrôle Fiscal et la Brigade de Vérification et d'Enquête Rapide. Les dossiers vérifiés sont sélectionnés par les Services d'Assiette sous la supervision de la DNVEF (approbation DGI).</p> <p>Les agents disposent de l'application informatique Takoê. Les défaillants déclaratifs sont relancés sur la base des informations recueillies par Takoê (mises en demeure adressées manuellement). Les activités occultes sont identifiées par la Brigade d'Enquêtes Fiscales.</p> <p>Il existe un dispositif de retenue à la source pour les particuliers.</p>	<p>La DGI ne dispose pas d'une base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>L'analyse-risque a une part importante dans la programmation des contrôles sur place.</p> <p>Les anomalies dans les déclarations des entreprises sont détectées par le module de gestion des déclarations annuelles du système Takoê.</p> <p>La DGI ne dispose pas d'un système d'évaluation/cotation du risque fiscal, ni d'un outil d'analyse-risque pour les particuliers. La couverture du tissu économique est assurée par la répartition des contribuables dans les services fiscaux par le niveau de leur chiffre d'affaires et suivant leur catégorie socioprofessionnelle.</p> <p>Il n'existe pas de logiciel permettant le contrôle des comptabilités informatisées.</p> <p>Les entreprises ont l'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Les services de contrôle sont dirigés par un chef de service qui rend compte à la hiérarchie.</p> <p>Il existe le besoin d'un entrepôt de données dématérialisées des pièces de procédures ainsi que celui d'un outil informatique qui conserverait la traçabilité précise des investigations menées par le vérificateur sur place.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyse – risque des dossiers à soumettre à vérification ; ▪ calcul systématique des ratios puis interprétation ; ▪ mise en place d'un outil de recoupement et d'obtention d'informations fiables ; ▪ mise en place d'un système intégré de gestion de l'impôt (gestion moderne de la matière fiscale et lutte contre la fraude fiscale).

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
BURKINA FASO	<p>Le contrôle est orienté vers l'amélioration du taux de couverture du contrôle fiscal, la lutte contre la fraude, la réactivité de la DGI, l'élargissement de l'assiette, l'amélioration des performances de la DGI.</p> <p>Les orientations sont fixées par une note annuelle. Elles sont transmises aux agents par la DVE* et les Directeurs régionaux, via des séances de formation et d'information.</p> <p>L'informatisation relève de la Direction de l'Informatique et des Prévisions, à travers un programme global (schéma directeur informatique lancé en 2007), qui vise à sécuriser les recettes, améliorer le recouvrement (traitement automatisé des déclarations et paiements), élargir l'assiette fiscale (recoupement des informations).</p> <p>En 2011, la DGI a acquis le logiciel canadien SIGTAS.</p> <p>Un dispositif de télédéclaration existe pour les entreprises.</p>	<p>Au niveau central, la DVE* coordonne l'action de la DGI en matière de contrôle.</p> <p>Au niveau déconcentré, les services d'assiette assurent les contrôles sur pièces et brigades de vérification assurent les contrôles sur place.</p> <p>L'objectif annuel de vérifications fiscales est de 600 contribuables vérifiés pour 15 brigades.</p> <p>La sélection des dossiers est faite par la DVE sur proposition des services d'assiette ou sur proposition du service des enquêtes et des brigades d'enquêtes suite à des constatations ou des études.</p> <p>Des applications permettent la gestion des obligations déclaratives des particuliers et des professionnels (IFU*, SINTAX*, STARE* REF*I).</p> <p>La relance des défallants est en partie informatisée (édition des lettres de relance, des avis de mise en recouvrement et des mises en demeure de payer).</p> <p>Un dispositif de retenue à la source existe pour les particuliers.</p>	<p>La DGI ne dispose pas de base de données pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>La programmation est réalisée en fonction du-risque que présentent les entreprises.</p> <p>Le logiciel SINTAX permet de détecter les défaillances déclaratives, contrôler les droits à déduction en matière de TVA et les insuffisances déclaratives.</p> <p>Les logiciels CIR et CID permettent d'avoir accès aux statistiques douanières et aux paiements effectués par le trésor, et de recouper ces informations avec les déclarations des contribuables.</p> <p>Un projet d'acquisition d'un logiciel d'audit des comptabilités informatisées est en cours de réalisation (formation des vérificateurs prévue).</p> <p>Il n'y a pas d'experts informatiques en soutien aux vérificateurs.</p> <p>Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée</p>	<p>Les lignes directrices du pilotage du contrôle fiscal sont indiquées chaque année par la DVE.</p> <p>Le dialogue de gestion s'engage à travers la note d'orientation du contrôle fiscal, les notes techniques, les cadres de concertation et les formations thématiques.</p> <p>Les brigades font parvenir mensuellement des tableaux de bord à la DVE.</p> <p>Les indicateurs de performance sont : le taux d'exécution des vérifications, le taux de stabilité des redressements, le taux de recouvrement des droits.</p> <p>Leur calcul n'est pas informatisé.</p> <p>L'informatisation permet s'assurer du recouvrement des impôts.</p> <p>Le besoin d'un « entrepôt » des données dématérialisées des dossiers de vérification (pièces de procédure, description des investigations) est ressenti.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ automatisation du recoupement de l'information fiscale, ▪ analyse-risque et élaboration des programmes de vérification, ▪ gestion de la procédure de contrôle fiscal.
* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
CAMEROUN	<p>Les orientations sont : l'augmentation du rendement, la densification des contrôles, la lutte contre la fraude, une meilleure répartition du travail entre les agents, l'amélioration du professionnalisme. Elles sont fixées par le Directeur général dans le cadre d'une instruction, avec des ajustements à la marge qui peuvent être apportés par les chefs de centres régionaux. L'informatisation relève de la cellule informatique de la DGI.</p> <p>Il n'existe pas de programme global d'informatisation du service public fiscal.</p> <p>Il n'y a pas encore de dispositif de téléprocédures ou de services à distance.</p>	<p>Les contrôles sur pièces sont effectués par les services de gestion (3 169 contrôles en 2011). Les contrôles sur place sont effectués par les Brigades de contrôle (1 283 contrôles en 2011). Les dossiers sont sélectionnés par les cellules de gestion suite aux contrôles sur pièces, ou proposés par les services de recherche de la DGI.</p> <p>Un objectif annuel est attribué par vérificateur en fonction de l'importance et la complexité des dossiers.</p> <p>Une application permet de renseigner dans un serveur les données des déclarations et offre quelques possibilités de requêtage. Un dispositif de retenue à la source existe pour les particuliers, ainsi que certains outils de recoupement (revenus de capitaux mobiliers, revenus non commerciaux, honoraires et redevances).</p>	<p>Il n'existe pas de base de données pour lutter contre la fraude fiscale internationale, ni d'application informatique permettant de détecter des anomalies.</p> <p>La programmation est effectuée grâce à une analyse-risque des dossiers (non informatisée). Dans ce contexte, la DGI a des difficultés à s'assurer que le tissu économique est couvert par les contrôles (opération manuelle sur un fichier étendu).</p> <p>La DGI ne dispose pas d'experts informatiques en soutien aux vérificateurs.</p> <p>Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée, mais cette pratique généralisée malgré tout.</p>	<p>Le pilotage est assuré par la Division du Contrôle fiscal. Elle dispose de relais régionaux chargés de coordonner les opérations matérielles de contrôle fiscal.</p> <p>Le dialogue de gestion a lieu dans le cadre de réunions périodiques de contrôle fiscal, organisées au niveau central et local.</p> <p>Les principaux indicateurs (calcul manuel) sont : le taux d'exécution des contrôles, la qualité de la programmation, le taux de couverture du contrôle fiscal, l'efficacité du contrôle, la qualité du renseignement, la part du contrôle dans le rendement de la DGI, le taux de recouvrement des impôts.</p> <p>L'informatisation permet de connaître les résultats financiers et de s'assurer du recouvrement.</p> <p>Le besoin d'un « entrepôt » des données dématérialisées des pièces de procédures est ressenti.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ suivi-évaluation du contrôle, ▪ opérations d'analyse-risque et programmation, ▪ formation d'informaticiens pour assister les vérificateurs.

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
CANADA	<p>Les orientations visent à protéger les recettes fiscales en traitant les cas d'inobservation repérés.</p> <p>La planification stratégique est établie annuellement par l'ARC*. Les vérificateurs sont informés des priorités et orientations via le système interne de communication en ligne et via des conférences/ateliers.</p> <p>La gouvernance de l'informatique relève de la Direction générale de l'informatique. L'Arc bénéficie d'un programme d'informatisation abouti (obligations fiscales, prestation de services).</p> <p>Les particuliers et les professionnels bénéficient de téléprocédures (déclaration et paiement) et de services à distance.</p>	<p>La DGPO* a pour mission d'améliorer l'observation des lois administrées par l'ARC et reliées aux déclarations fiscales. Elle établit des programmes visant à déceler les cas d'inobservation, prend les mesures correctives nécessaires et décourage l'inobservation en général.</p> <p>Les vérifications sont effectuées par les bureaux locaux (bureaux des services fiscaux). 294 868 entreprises ont été contrôlées en 2010-2011 (8,3 milliards de dollars de recettes fiscales).</p> <p>Il existe un programme intégré de gestion des vérifications (système de vérification portatif pour Windows « SVPWin »), ainsi qu'un programme d'évaluation du risque (« COMPAS »).</p> <p>Un dispositif de retenue à la source et de recoupement (déclarations des données sociales par les tiers) sont en place pour les particuliers.</p>	<p>L'ARC utilise des bases de données informatisées pour lutter contre la fraude fiscale internationale (outils d'analyse et d'évaluation dans la gestion du risque).</p> <p>L'analyse du risque tient une place importante dans la programmation. Elle est assurée grâce à un système informatique, le SSIV*.</p> <p>Une infrastructure de collecte du renseignement fiscal permettant la détection informatique des anomalies a été mise en place.</p> <p>La couverture du tissu économique est assurée au moyen d'un éventail d'activités de validation, de vérification, d'exécution, de sensibilisation et d'éducation.</p> <p>L'Arc ne dispose pas de logiciel permettant le contrôle des comptabilités informatisées, mais d'un outil (le TEIC*) analytique.</p> <p>Les vérificateurs ont formés à cet outil (1 000 au départ).</p> <p>Des experts informatiques peuvent intervenir en soutien aux vérificateurs.</p> <p>Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage de l'activité du contrôle fiscal est assuré à travers l'évaluation par l'administration centrale du travail des bureaux locaux.</p> <p>Plusieurs indicateurs de performance ont été mis en place en matière de contrôle fiscal : le recouvrement, l'impact fiscal et budgétaire, le taux de couverture, le ratio de pénalités par nombre de vérifications, les délais, la qualité etc. (calculés via SICAO*).</p> <p>L'informatisation vise à permettre la suivi des procédures, le calcul des délais, connaître les résultats financiers des vérificateurs, s'assurer du recouvrement, le calcul des indicateurs de qualité.</p> <p>L'Agence n'a pas d'« entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures. Le SVPWin permet cependant de conserver la traçabilité des investigations menées par le vérificateur sur place.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u> Restructuration des systèmes d'observation (RSO).</p>

* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
CÔTE D'IVOIRE	<p>Les orientations sont la recherche de l'équité fiscale, et la lutte contre la fraude. Les modalités sont fixées en tenant compte du système déclaratif et des pratiques constatées.</p> <p>Les orientations sont déclinées au niveau local via des notes de service.</p> <p>L'informatisation de l'administration fiscale relève de la Direction de l'Informatique au sein de la DGI. Un programme global d'informatisation du service public fiscal a été lancé à travers la Gestion Unifiée des Opérations d'Assiette et de Recettes (GUOAR).</p> <p>Il n'existe pas dispositif de téléprocédures. Certains services à distance ont été mis en place (renseignements, contestation des impositions).</p>	<p>Les services d'assiette, y compris la DGE*, sont en charge des contrôles sur pièces.</p> <p>La programmation relève de la DEVF*, et de la Direction de la Planification, des Etudes et Statistiques fiscales à compter de 2012. La DEVF* et DGE* assurent les contrôles sur place. Pour la DVE, le nombre des vérifications est de 400 à 500 contrôles par an.</p> <p>Un objectif annuel est fixé par vérificateur, en fonction des directives de la DGI, du nombre total de dossiers, de l'ancienneté de l'agent et du chiffre d'affaires des dossiers.</p> <p>Les agents disposent d'un logiciel de gestion automatisée des déclarations, et d'un logiciel de gestion automatisée des opérations de recouvrement.</p> <p>Un dispositif de retenue à la source et de recouplement déclaration des données sociales par les tiers ont été mis en place pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>Une réforme est en cours afin d'utiliser l'analyse-risque dans la programmation.</p> <p>Il n'existe pas de logiciel permettant le contrôle des comptabilités informatisées.</p> <p>Il n'existe pas de procédure de soutien aux vérificateurs par des experts informaticiens.</p> <p>Cependant, les entreprises ont l'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage de l'activité est assuré par la gestion courante effectuée par la DEVF* et par la tenue de statistiques.</p> <p>Les principaux indicateurs de performance (calcul manuel) sont : le nombre de notifications établies, la réduction ou l'absorption des déficits, le montant des émissions, la réduction ou l'absorption des crédits de TVA réduits/annulés.</p> <p>L'informatisation de la mission de contrôle fiscal est en cours.</p> <p>Il existe un « entrepôt » des données dématérialisées des dossiers vérifiés (pièces de procédures), disponible à la DEVF*. Son déploiement dans les sous-directions et brigades est en projet.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ informatisation de la gestion du contrôle fiscal, ▪ informatisation des recouplements en rapport avec les opérations de contrôle, ▪ acquisition de logiciels de contrôle des comptabilités informatisées.

* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
DJIBOUTI	<p>Les orientations sont définies par la DGI dans un contrat de performance. Elles sont mises en œuvre par le Département de contrôle fiscal. Elles sont déclinées en actions et objectifs chiffrés. L'informatisation de l'administration fiscale relève du service informatique de la DGI. Un programme global d'informatisation du service public fiscal (AGIR*) a été mis en place en 2004. Il n'existe pas de téléprocédures ni de services à distance.</p>	<p>Les contrôles sur pièce sont effectués par les services d'assiettes. La programmation et le contrôle sur place relèvent de la sous-direction du contrôle fiscal. Le nombre de vérifications représente 100 dossiers par an. Les propositions de contrôle sont faites par les services d'assiette. Un objectif annuel de 5 dossiers en moyenne est fixé par vérificateur, en fonction du type de contrôle. Les agents disposent d'une application informatique de gestion de l'assiette et du recouvrement (système de gestion intégré). Il existe un dispositif de retenue à la source et de recoupement des déclarations (données sociales des tiers) pour les particuliers.</p>	<p>Il n'y a pas de système d'évaluation et d'analyse du risque fiscal, ni d'outil d'analyse-risque. Il n'existe pas d'outil informatique pour accompagner le vérificateur. Il n'existe pas de logiciel permettant le contrôle des comptabilités informatisées.</p>	<p>Le rôle de l'informatisation du contrôle fiscal à ce jour permet de connaître les résultats financiers des vérificateurs, et de s'assurer du recouvrement des impôts.</p>
* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
FRANCE	<p>Les orientations sont fixées selon trois finalités (budgétaire, répressive, dissuasive). Elles ont pour but : la lutte contre la fraude, une meilleure couverture du tissu fiscal et de meilleures relations avec les contribuables.</p> <p>Les modalités sont fixées par le Directeur général et déclinées au niveau interrégional et départemental au moyen d'une note d'orientations stratégiques.</p> <p>Le SSI* pilote et coordonne l'action des services informatiques.</p> <p>Le programme Copernic vise à l'informatisation globale du service public fiscal, et à la mise en place d'une « e-administration fiscale ».</p> <p>Des téléprocédures (déclaration et paiement) existent pour les particuliers et les entreprises. Des services à ont été mis en place (renseignements, consultation du compte fiscal).</p>	<p>Contrôles sur pièces et programmation sont assurés par les SIP* pour les particuliers, et par les PCE* pour les entreprises.</p> <p>Les BCR* recueillent les informations et renseignements extérieurs à l'administration. Enfin la DNEF* utilise la procédure de perquisition fiscale dans les dossiers les plus frauduleux.</p> <p>Le contrôle sur place est assuré par des brigades de vérification organisées en fonction du chiffre d'affaires des entreprises (la DVNI* au niveau national, les directions interrégionales et les directions départementales).</p> <p>Par an, sont effectués 3883 ESFP* et 47 689 vérifications de comptabilité.</p> <p>Un objectif annuel est fixé par brigade en fonction des affaires et des compétences.</p> <p>Des outils informatiques de gestion sont à la disposition des agents (ILIAD* et BDRP*).</p> <p>Il n'existe pas de dispositif de retenue à la source pour les particuliers, mais un dispositif de recoupement (données sociales déclarées par les tiers).</p>	<p>Il existe des bases de données informatisées pour lutter contre la fraude fiscale internationale (Synfonie-Sirius Pro, TTC, Diane).</p> <p>La part de l'analyse-risque est prépondérante dans la programmation.</p> <p>L'application Sirius Pro aide au ciblage et à la prise de décision en matière de sélection des dossiers, ainsi qu'à la consultation de la synthèse des dossiers.</p> <p>L'application ALPAGE permet d'effectuer le suivi statistique des contrôles.</p> <p>Il existe des logiciels de contrôle des comptabilités informatisées : ALTO (consultation de la comptabilité pour les vérificateurs) et ACL (traitement de données pour les experts informaticiens) auxquels sont formés les agents.</p> <p>Les experts informaticiens pratiquent des contrôles informatisés au profit des vérificateurs.</p> <p>Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage est assuré par le service du contrôle fiscal de la Direction générale.</p> <p>Les indicateurs de performance du contrôle fiscal (calcul automatisé) sont : les pénalités répressives, le taux de recouvrement, les délais (mise en recouvrement, réponse au contribuable), le taux de dossier à faible enjeu, le taux de contrôle informatisé.</p> <p>L'informatisation permet de suivre les procédures, calculer les délais, connaître les résultats financiers des vérificateurs, recenser les motifs de rehaussement, s'assurer du recouvrement, calculer des indicateurs de qualité.</p> <p>L'application RIALTO* intègre les pièces de procédures des dossiers vérifiés et permet la traçabilité des investigations.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ finaliser l'informatisation au niveau de la gestion des dossiers, ▪ déployer un outil répertoriant les ventes immobilières, ▪ à moyen terme avoir une administration « zéro papier ».
* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
<p align="center">GUINEE</p>	<p>Les orientations sont : la lutte contre la fraude, un meilleur civisme fiscal, l'accroissement des recettes. Les modalités sont fixées par la loi de finances et contrat de performance signé avec le Ministre délégué au Budget. L'informatisation de l'administration fiscale est confiée de la Direction nationale du système d'information, relevant du Ministère délégué au Budget. Un programme global d'informatisation a été lancé. Un projet de refonte du système d'information de la DNI a été également lancé. Il regroupe toutes les activités (informatisées ou non). Il n'existe pas de téléprocédures ou de services à distance.</p>	<p>La DGDGE* et la DPME* effectuent les contrôles sur pièces. La programmation est assurée par un service d'appui auprès du DNI. Les contrôles sur place sont assurés par la DCFGE* et DPME*. Annuellement, 100-120 contrôles sur pièces sont réalisés et environ 630 contrôles sur place. La sélection des dossiers est partagée entre la DGDGE*, la DCFGE* et la Division Enquêtes et Contrôle Fiscal. Aucun objectif annuel n'est fixé par vérificateur. Les agents disposent d'une application informatique de gestion de l'assiette et du recouvrement. Il n'existe pas de dispositif de retenue à la source pour les particuliers, mais un dispositif de recoupement (revenus de capitaux mobiliers, revenus non commerciaux, honoraires et redevances).</p>	<p>Il n'existe pas de base de données de lutte contre la fraude fiscale internationale. Pour la programmation, l'analyse risque n'est pas utilisée. Il n'existe pas de système d'évaluation/cotation du risque fiscal ou d'outil analyse-risque pour les particuliers. Il n'existe pas de logiciel permettant le contrôle des comptabilités informatisées. Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Il existe un service d'appui auprès du DNI, chargé du pilotage et suivi du contrôle fiscal. La gestion et les statistiques sont assurées par les deux Divisions techniques en charge du contrôle fiscal. Les principaux indicateurs de performance (calcul manuel) sont : le taux de couverture, 100% de vérification des entreprises après enquêtes. L'informatisation du contrôle fiscal permet de : connaître les résultats financiers des vérificateurs et s'assurer du recouvrement. Le besoin est ressenti de mettre en place un « entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures et un outil informatique conservant la traçabilité des investigations menées par le vérificateur sur place. <u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition d'une application de gestion du contrôle fiscal, de logiciels de contrôle des comptabilités informatisées, de bases de données informatisées pour lutter contre la fraude.
<p>* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.</p>				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
HAÏTI	<p>Les orientations sont fixées selon un plan d'action annuel. L'informatisation relève du ministère de tutelle et d'une unité spécialisée au sein de l'administration fiscale. Il n'existe pas de gouvernance informatique ou de programme global d'informatisation. Il n'existe pas de téléprocédures ou de services à distance.</p>	<p>Les structures sont : la Direction de la Vérification, le Service Fiscalité des Particuliers, le Service Fiscalité des Entreprises. Elles effectuent 639 contrôles sur pièces par an. Les dossiers sont sélectionnés par le chef du service Vérification. Aucun objectif annuel n'est fixé par vérificateur. Il existe un outil informatique de gestion des déclarations (Tax Evolutions). Des dispositifs de retenue à la source et de recoupement sont en place pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale. Il n'existe pas de dispositif d'analyse-risque ou d'application informatique de détection des anomalies. La formation future des vérificateurs aux outils informatiques prévue par le plan stratégique. Les entreprises n'ont pas d'obligation de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Les principaux indicateurs de performance sont : la quantité de dossiers programmés/en cours et le montant des redressements. L'informatisation permet de s'assurer du recouvrement.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition d'un système informatique de standard international.

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
MADAGASCAR	<p>Les orientations sont : la lutte contre la fraude, une meilleure coopération entre les administrations, un meilleur dialogue avec les opérateurs économiques. Une stratégie de réforme de l'administration fiscale (2007-2012) a été adoptée. Les orientations sont déclinées en programmes de vérification transmis aux centres fiscaux régionaux. L'informatisation relève de la division informatique du Système de Pilotage et de Suivi des Réformes. Un plan global d'informatisation a été mis en place (SURF et SIGTAS). Des services à distance permettent la consultation des déclarations déposées.</p>	<p>Les structures sont : au sein de la Direction du Contrôle fiscal et du Contentieux, le Service de la Programmation des Vérifications fiscales et le Service central de la Lutte contre les Fraudes ; la Direction des grandes Entreprises pour les dossiers qu'elle gère. Les Services régionaux des Entreprises et les Centres fiscaux ont une compétence sur les dossiers mis à leur disposition. Le Service de Recherche et Investigation apporte son appui en centralisant et exploitant les renseignements. La sélection des dossiers est du ressort de chaque centre fiscal gestionnaire et 30% des dossiers gérés doivent être vérifiés par an. Un objectif annuel chiffré est attribué aux vérificateurs selon le planning. Les agents disposent d'outils informatiques (SITGAS et SURF). Des recoupements sont effectués pour les particuliers (revenus de capitaux mobiliers, revenus non commerciaux, honoraires et redevances).</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale. Il n'existe pas de système d'évaluation/cotation du risque fiscal ou d'outil analyse-risque pour les particuliers. Des experts informatiques peuvent venir en soutien aux vérificateurs selon leurs besoins. L'informatisation du contrôle fiscal permet de : connaître les résultats financiers des vérificateurs, s'assurer du recouvrement.</p>	<p><i>Pas d'informations fournies</i></p>

Pays	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
MALI	<p>Elles ont pour but d'intensifier la lutte contre l'incivisme fiscal et les efforts de recouvrement, de développer un système de partenariat dans la lutte contre l'économie parallèle, de renforcer la capacité de vérification et d'enquête du personnel de la DGI et d'accroître l'utilisation des nouvelles technologies dans les systèmes de gestion de l'information et de services. Elles ont été fixées en fonction des difficultés rencontrées par l'administration fiscale et avec l'appui de la coopération canadienne. Elles sont déclinées dans les services via des ateliers de partage.</p> <p>La Sous-direction de l'informatique de la DGI est chargée de l'informatisation de l'administration fiscale. Il existe une gouvernance informatique mais il n'y a pas de téléprocédures mises en place. Un projet global d'informatisation a abouti à l'acquisition du progiciel SITGAS de gestion automatique et intégrée de la chaîne opérationnelle des impôts et taxes.</p>	<p>Les CSP sont assurés par une division Gestion dans les DGE et DME et par une division Emission dans les CDI (925 contrôles en 2011).</p> <p>Les contrôles sur place sont assurés par la Division Recherche et Vérification qui existe dans chaque Direction (355 contrôles en 2011).</p> <p>Les agents disposent du système informatique SITGAS qui intervient en amont et en aval des opérations d'assiette et de recouvrement.</p> <p>La relance des défaillants déclaratifs se fait automatiquement via SITGAS.</p> <p>Les activités occultes sont identifiées par le recensement et l'exploitation des renseignements.</p> <p>Il existe un dispositif de retenue à la source et de recoupement des déclarations (données sociales des tiers) pour les particuliers.</p>	<p>Il existe des bases de données informatisées pour lutter contre la fraude fiscale internationale. L'analyse-risque est opérée à travers l'outil informatique utilisé par la DGI qui est une base de données croisée qui permet la recherche d'information et le recoupement.</p> <p>La DGI du Mali utilise un outil d'évaluation/cotation du risque fiscal et elle dispose d'un outil d'analyse-risque pour les particuliers.</p> <p>La couverture du tissu économique est assurée par des contrôles (au moins tous les 3 ans) des portefeuilles des grandes entreprises.</p> <p>La DGI ne dispose pas d'un logiciel permettant le contrôle des comptabilités informatisées.</p> <p>Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Les différents contrôles sont assurés par des services spécialisés et la qualité des contrôles est assurée par le Service assurance qualité.</p> <p>Plusieurs indicateurs de performance ont été mis en place en matière de contrôle fiscal : le nombre de dossiers vérifiés, les montants des redressements opérés ainsi que la pertinence des motifs de redressements (calcul manuel).</p> <p>L'informatisation vise à permettre le suivi des procédures, le calcul des délais, recenser les motifs de rehaussement, connaître les résultats financiers des vérificateurs, s'assurer du recouvrement.</p> <p>Le module « suivi de la vérification » du système SIGTAS intègre les pièces de procédures des dossiers vérifiés et permet la traçabilité des investigations.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ développement de contraintes pour rendre incontournable le module vérification ; ▪ programmation des requêtes liées à l'analyse risque ; ▪ mise en place d'un entrepôt de données et d'un outil d'analyse multidimensionnel.

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
MAROC	<p>Les orientations sont le renforcement de la lutte contre la fraude (ciblage des dossiers, informatisation du processus de vérification, nouveaux modes opératoires, échanges avec les autres administrations, renforcement de l'effectif et de l'expertise des vérificateurs), et l'amélioration des relations avec les contribuables.</p> <p>Elles sont relayées au niveau local par des réunions avec les responsables régionaux et des notes d'orientation.</p> <p>L'informatisation de l'administration fiscale (développement d'un système intégré) relève de la DRSI* (direction technique), et des directions métiers (direction fonctionnelle). Un prestataire externe (SSII) assiste les équipes projets.</p> <p>Les téléprocédures sont opérationnelles pour les entreprises (TVA, bénéfiques).</p> <p>Des services à distance sont en place (paiement des impôts).</p>	<p>Au niveau central, la Direction du Contrôle Fiscal supervise la programmation, le suivi des vérifications, les vérifications à fort enjeu.</p> <p>Au niveau régional, les Services d'assiette assurent le contrôle sur pièces, les Brigades régionales des recoupements communiquent les informations, les Services régionaux de vérification exécutent les programmes de vérification.</p> <p>En 2011, 1 421 ont été contrôlés sur place.</p> <p>Les dossiers sélectionnés par la Division de la Programmation en association avec les services gestionnaires.</p> <p>Un objectif est fixé annuellement aux vérificateurs.</p> <p>Les agents disposent d'un outil de gestion informatique (SIT).</p> <p>Des dispositifs de retenue à la source et de recoupement des déclarations existent pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>La DGI a lancé un appel d'offre pour un outil informatique d'analyse-risque.</p> <p>La détection des anomalies en projet avec le module SAR*.</p> <p>Un système d'évaluation/cotation du risque fiscal en cours d'élaboration.</p> <p>La couverture du tissu économique assurée par suivi statistique des populations fiscales.</p> <p>La formation des vérificateurs aux outils informatiques en cours d'acquisition prévue.</p> <p>Les entreprises ont l'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage est assuré par la Direction du Contrôle Fiscal et la Division du Suivi des Vérifications et des Recours.</p> <p>Les principaux indicateurs de performance sont : le nombre de dossiers, le nombre de redressements, le montant des droits émis et recouverts, le rendement par vérificateur.</p> <p>Un « Entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures en cours d'acquisition.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ déploiement du SIT, ▪ acquisition d'un outil analyse-risque, ▪ acquisition d'un outil d'aide à la vérification, ▪ acquisition d'un système GED*.
* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
<p align="center">REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO</p>	<p>Les orientations visent des objectifs budgétaire, répressif et dissuasif. Les modalités sont définies par le Directeur général sur suggestion des services opérationnels locaux. Elles sont déclinées au niveau local via des notes de service. L'informatisation de l'administration fiscale relève de la Direction de l'informatique sous la supervision du Directeur général. Un programme global d'informatisation du service public fiscal (application informatique de gestion intégrée des impôts) est mis en place (saisie des déclarations et relance des défaillants) Il n'existe pas de téléprocédures ou de services à distance.</p>	<p>Le contrôle sur pièces est assuré par les Services opérationnels de gestion. La programmation est faite par la Direction du Contrôle Fiscal (DCF). Le contrôle sur place est assuré par les Services opérationnels de contrôle externe. En 2011, 7 730 contrôles sur place et 5 966 contrôles sur pièces ont été effectués. Les dossiers sont sélectionnés par la DCF. Un objectif annuel est fixé par vérificateur (5 dossiers). Les agents disposent d'un outil informatique de gestion des impôts (prise en charge des déclarations). Des dispositifs de retenue à la source et de recoupements des déclarations (données sociales déclarées par les tiers) existent pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale. La programmation est basée essentiellement sur l'analyse-risque. La détection des anomalies est faite via l'outil informatique (saisie et suivi des déclarations). Il n'existe pas de système d'évaluation/cotation du risque fiscal ou d'outil analyse-risque pour les particuliers. Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage du contrôle fiscal est assuré par la Direction générale à travers le Comité de pilotage des missions d'assiette et de recouvrement. La DCF apporte son appui technique. Les principaux indicateurs de performance (calcul manuel) sont : le taux de programmation, le taux de recouvrement, le taux de prise en charge. Il y a un besoin existant d'un « entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures et d'un outil informatique conservant la traçabilité des investigations menées par le vérificateur sur place.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ banque de données informatisée, ▪ logiciels de contrôle de comptabilité informatisée, ▪ outils informatiques de détection des anomalies dans les déclarations des contribuables.
<p>* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.</p>				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
<p style="text-align: center;">SENEGAL</p>	<p>Les orientations sont : la vérification de l'exactitude des déclarations, une meilleure charge de la pression fiscale.</p> <p>Les modalités sont fixées par la loi fiscale, reprises dans le plan de développement stratégique.</p> <p>L'informatisation de l'administration fiscale relève de l'Administration fiscale elle-même.</p> <p>Un Programme global d'informatisation du service public fiscal a été lancé (système informatisé de gestion intégrée de l'assiette, de la liquidation et du recouvrement des impôts, taxes et redevances). Il permet la gestion des activités de contrôle fiscal et le pilotage des activités fiscales.</p>	<p>Le contrôle sur pièces relève de la compétence ordinaire de tous les services. Les Centres des Services Fiscaux effectuent le suivi des contribuables, y compris au regard du contrôle sur pièces.</p> <p>Le contrôle sur place fait l'objet d'une programmation annuelle sur la base des dossiers proposés par les Centres.</p> <p>Un comité rattaché au Directeur général sélectionne et ventile les dossiers à vérifier sur place.</p> <p>Un objectif annuel est fixé par vérificateur.</p> <p>Des dispositifs de retenue à la source et vde recoupement des déclarations (avec les données sociales déclarées par les tiers) existent pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>Une part importante est accordée à l'analyse-risque dans la programmation.</p> <p>Une application informatique qui détecte les anomalies dans les déclarations a été mise en place.</p> <p>Il n'existe pas d'outil d'analyse-risque pour les particuliers.</p> <p>La couverture du tissu économique est l'objectif premier de tous les services fiscaux.</p> <p>Il n'existe pas de logiciels permettant le contrôle des comptabilités informatisées.</p> <p>Les entreprises n'ont pas d'obligation légale de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage du contrôle fiscal est assuré par les responsables des services dédiés (statistiques mensuelles, trimestrielles et annuelles).</p> <p>Les principaux indicateurs de performance (calcul manuel) sont : la qualité et la pertinence des redressements, la rentabilité des dossiers, le taux de couverture par le contrôle.</p> <p>Le besoin d'un « entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures est ressenti (projet en cours).</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ poursuite de l'informatisation du contrôle fiscal, ▪ nécessité de consolider l'utilisation du système informatique par l'assiette.
<p>* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.</p>				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
TCHAD	<p>La principale orientation stratégique est la lutte contre l'incivisme fiscal.</p> <p>L'informatisation de l'administration fiscale relève de la Cellule Informatique du Ministère des Finances et du Budget.</p> <p>Un programme global d'informatisation du service public fiscal a été lancé afin d'informatiser le Ministère des Finances et du Budget.</p> <p>Les applications sont gérées par le Centre informatique remplacera à terme la Cellule informatique.</p> <p>La mise en place de téléprocédures et de services à distance est en projet.</p>	<p>Au sein de la DGE*, les bureaux gestionnaires sont en charge des contrôles sur pièces et la Division du Contrôle sur Place est en charge des vérifications ponctuelles.</p> <p>Au sein de la DPME*, les bureaux gestionnaires sont en charge des contrôles sur pièces et le Bureau des Contrôles sur Place assure les vérifications ponctuelles.</p> <p>La DRV* est en charge des vérifications générales de comptabilité.</p> <p>185 contrôles sur place et 575 contrôles sur pièces sont effectués annuellement.</p> <p>Les dossiers sont sélectionnés par la Coordination du Contrôle Fiscal.</p> <p>Il existe un outil informatique de gestion des déclarations pour les professionnels uniquement.</p> <p>Des dispositifs de retenue à la source et vde recoupement des déclarations (avec les données sociales déclarées par les tiers) existent pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>En matière de programmation l'analyse-risque n'est pas assez prise en compte.</p> <p>Il n'existe pas d'applications informatiques de détection des anomalies, d'évaluation/cotation du risque fiscal, d'analyse-risque pour les particuliers.</p> <p>La couverture du tissu économique assurée par les contrôles.</p> <p>Il n'existe pas d'obligation légale pour les entreprises de transmettre une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage du contrôle fiscal est assuré par les chefs des Brigades sous supervision du chef de Division.</p> <p>Les principaux indicateurs de performance sont le nombre de contrôles et le niveau d'émission des recettes.</p> <p>L'informatisation du contrôle fiscal permet le suivi des procédures, le calcul des délais, de connaître les résultats financiers des vérificateurs, de recenser les motifs de rehaussement, de s'assurer du recouvrement, de calculer les indicateurs de qualité.</p> <p>Le besoin d'un « entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures et d'un outil informatique conservant la traçabilité des investigations menées par les vérificateurs est ressenti.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ analyse-risque, ▪ base de données pour lutter contre la fraude, ▪ applications de gestion des déclarations, ▪ interconnexion des services de gestion/contrôle.
* voir tableau des abréviations en fin de synthèse.				

PAYS	Orientations stratégiques du contrôle fiscal	Structures en charge du contrôle fiscal	L'informatisation du contrôle fiscal	Pilotage de l'activité du contrôle fiscal
TUNISIE	<p>Les orientations sont fixées selon l'évolution de la population fiscale, les indicateurs statistiques et les moyens disponibles.</p> <p>L'informatisation de l'administration fiscale relève de la DGI et du Centre informatique du Ministère des Finances.</p> <p>Un plan d'informatisation global a été mis en place et vise au développement de services en ligne.</p> <p>Des téléprocédures ont été mises en place en matière de revenus personnels, de TVA et de bénéfices.</p> <p>Services à distance ont également été développés (consultation des déclarations déposées, paiement de tous les impôts).</p>	<p>Le contrôle relève des Centres régionaux de contrôle, des Bureaux régionaux de contrôle, de l'Unité de contrôle nationale et des enquêtes fiscales, de la DGE.</p> <p>Les dossiers vérifiés sur place sont sélectionnés par la DGI et les cellules de vérification locales.</p> <p>Un objectif annuel est attribué à chaque vérificateur (en fonction de l'importance des dossiers).</p> <p>Des outils informatiques ont été développés : l'observatoire « RAFIC », le système d'aide à la décision « SADEC » et le système décisionnel « Business Object ».</p> <p>La relance des défailtants déclaratifs est effectuée via RAFIC.</p> <p>La détection des anomalies est permise via les logiciels cités (suivi des déclarations, recoupement des données, analyse des données). Des dispositifs de retenue à la source et vde recoupement des déclarations (avec les données sociales déclarées par les tiers) existent pour les particuliers.</p>	<p>Il n'existe pas de base de données informatisée pour lutter contre la fraude fiscale internationale.</p> <p>Une part importante est accordée à l'analyse-risque dans la programmation.</p> <p>Il n'existe pas de système d'évaluation/cotation du risque fiscal, ni d'outil d'analyse-risque pour les particuliers.</p> <p>La couverture du tissu économique est assurée par les contrôles (visites sur place), les recoupements et les vérifications approfondies.</p> <p>La formation des vérificateurs est assurée selon les besoins.</p> <p>Il n'existe pas d'obligation légale pour les entreprises de fournir une comptabilité dématérialisée.</p>	<p>Le pilotage du contrôle fiscal est assuré via l'application SADEC.</p> <p>Les principaux indicateurs de performance sont : le taux de défaut, le taux de dépôt, les recettes fiscales, le rendement, le nombre de dossiers etc.</p> <p>Ils sont calculés par l'application « SADEC ».</p> <p>L'informatisation du contrôle fiscal permet : le suivi des procédures, de connaître les résultats financiers des vérificateurs, de s'assurer du recouvrement.</p> <p>Il existe un « entrepôt » de données dématérialisées des pièces de procédures dans l'application « SADEC ».</p> <p>Le besoin d'un outil informatique conservant la traçabilité/description des investigations des vérificateurs est ressenti.</p> <p><u>Projets prioritaires d'informatisation du contrôle fiscal :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ refonte du système d'information actuel (en cours), ▪ normalisation des échanges, ▪ mise en place d'un point unique d'accès au système informatique.

Tableau des abréviations

Pays	Abréviation	Signification
Algérie	CDI	Centre des Impôts
	CSP	Contrôle sur Pièces
	VP	Vérification Ponctuelle de Comptabilité
	VC	Vérification de Comptabilité
	VASFE	Vérification approfondie des Situations Fiscales d'Ensemble
	DRV	Direction des Recherches et Vérifications
	CFE	Contrôle Fiscal Externe
Belgique	AG	Administration Générale
	ICT	Industrie des Technologies de l'Information et de la Communication
Burkina Faso	IFU	Identifiant Financier Unique
	DVE	Direction des Vérifications et des Enquêtes
	SINTAX	Système Informatisé de Taxation
	STARE	Suivi de la Taxe de Résidence
	REFI	Recensement Fiscal
	CIR	Circuit Intégré de la Recette
	CID	Circuit Intégré de la Dépense
Canada	ARC	Agence Revenu Canada
	DGPO	
	SVPWin	Système de Vérification Portatif pour Windows
	COMPAS	Système de Contrôle de l'Observation et de Mesure des Profils avant Sélection
	SDPC	Système de Déclaration des Paiements Contractuels
	TEIC	Transfert Electronique d'Information Comptable
	SICAO	Solution Intelligente Corporative des Activités de l'Observation
Côte d'Ivoire	GUOAR	Gestion Unifiée des Opérations d'Assiette et de Recettes
	DEVF	Direction des Enquêtes et des Vérifications Fiscales
	DGE	Direction des Grandes Entreprises

France	DGFIP	Directeur Général des Finances Publiques
	SSI	Service des Systèmes d'Information
	DGA	Directeur Général Adjoint
	DSI	Direction des Services Informatiques
	BCR	Brigades de Contrôle et de Recherche
	DNEF	Direction Nationale des Enquêtes Fiscales
	ESFP	Examen de la Situation Fiscale des Particuliers
	ILIAD	Informatisation Locale des Données de l'Inspection d'Assiette et de Documentation
	BDRP	Base de Données des Redevables Professionnels
	ACL	Audit Command Langage
Guinée	DNI	Direction Nationale du Système d'Information
	DGDGE	Division Gestion des Dossiers Grandes Entreprises
	DPME	Division des Petites et Moyennes Entreprises
	DCFGE	Division du Contrôle Fiscal des Grandes Entreprises
Madagascar	SURF	Système Uniformisé de Recouvrement Fiscal
	DCFC	Direction du Contrôle Fiscal et du Contentieux
	SPVF	Service de Programmation des Vérifications Fiscales
	SLCF	Service Central de Lutte Contre les Fraudes
Maroc	DRSI	Direction des Ressources et du Système d'Information
	SIT	Système d'Information Intégré
	SAR	Système d'Analyse du Risque
	GED	Gestion Electronique des Documents
République Démocratique du Congo	DCF	Direction du Contrôle Fiscal
Tchad	DRV	Direction des Recherches et Vérifications
	DVACE	Division Vérification Approfondie des Comptabilités d'Entreprises
	DESPF	Division Examen de Situation Fiscale Personnelle
	DER	Division des Enquêtes et des Recherches